
SÉANCE SPÉCIALE DU 13 FÉVRIER 2006 ADOPTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2006

À une séance spéciale tenue le 13 février 2006, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du conseil de Ville, étaient présents :

Monsieur Marcel Corriveau, maire
Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1
Monsieur Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
Madame Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4
Monsieur Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Le greffier atteste que plus de 85 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption de l'ordre du jour
 - 2- Adoption du budget 2006
 - 3- Approbation du programme triennal d'immobilisation
 - 4- Période de questions des citoyens
 - 5- Période d'intervention des membres du conseil
 - 6- Clôture de la séance
-



1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NO RVSAD-2006-110 point no 1, séance spéciale (budget) du 13 février 2006

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district no 2

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district no 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de Saint-Augustin-de-Desmaures:

QUE l'ordre du jour de la séance spéciale du 13 février 2006 soit accepté tel que présenté.

QUE constat unanime soit fait que la présente réunion est convoquée conformément à la *Loi sur les Cités et villes et aux usages acceptées*.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



2- ADOPTION DU BUDGET 2006

RÉSOLUTION NO RVSAD-2006-111 point no 2, séance spéciale (budget) du 13 février 2006

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district no 1

APPUYÉ PAR : M Denis Lapointe, conseiller, district no 2

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de Saint-Augustin-de-Desmaures:

De l'adoption du budget 2006 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures en la manière présentée dans le sommaire administratif qui fait partie intégrante de la présente résolution.



3- ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION

RÉSOLUTION NO RVSAD-2006-112 point no 3, séance spéciale (budget) du 13 février 2006

IL EST PROPOSÉ PAR : M Denis Lapointe, conseiller, district no 2
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district no 3
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de Saint-Augustin-de-Desmaures:

De l'adoption du programme triennal d'immobilisation 2006 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures en la manière présentée dans le sommaire administratif qui fait partie intégrante de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



4- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

(relatives aux points précités exclusivement)

Point no 4, séance spéciale (budget) du 13 février 2006



5- PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Point no 5, séance spéciale (budget) du 13 février 2006



6- CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NO RVSAD-2006-113 point no 6, séance spéciale (budget) du 13 février 2006

ATTENDU QUE l'ordre du jour est épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : M Denis Lapointe, conseiller, district no 2
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district no 5
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de Saint-Augustin-de-Desmaures:

De clôturer la séance spéciale concernant le budget de ce 13^{ème} jour de février 2006 à 20 h 15 et de remercier tous les intervenants pour leur collaboration.

Adopté à l'unanimité par les élus votants

Me Marcel Corriveau, maire

Me Jean-Pierre Roy, greffier